

Le 25 mars 2022

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, vendredi, le 25 mars 2022, à 15 h 30.

Sont présents :

Le maire, M. Gabriel Giguère, et les conseillers et conseillères suivants :
M. Simon Breton, Mme Annick Lacroix-Maranda, M. Jean-Denis Paquet
et M. Alain Dumas ;

M. Steven Lebel est absent.

Le poste 2 est vacant.

Mme Maryane Bélanger, directrice générale, est présente.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Gabriel Giguère.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

22-03-31 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Augmentation salariale des cadres
5. Nomination poste – Gérante d'aréna
6. Engagement M. Alexandre Lemaire — Journalier aréna / maintenance aréna et/ou chauffeur de surfaceuse
7. Heures d'ouverture bureau municipal
8. Portes à la salle paroissiale
9. Portes du garage municipal
10. Remplacement maire MRC
11. Période de questions
12. Levée de l'assemblée

AUGMENTATION SALARIALE DES CADRES, DES POMPIERS ET DES BRIGADIÈRES SCOLAIRES

22-03-32 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par Mme Annick Lacroix-Maranda et résolu unanimement que l'on augmente les cadres pour l'année 2022 soit :

Directrice générale

Augmentation de 5%, plus le montant forfaitaire prévu au contrat de travail.

Directeur des travaux publics

Augmentation de 5%, plus une allocation mensuelle en ajout au contrat de travail. En concordance avec la convention collective 2022 pour les années subséquentes.

Directeur du service incendie

Augmentation de 5%, plus rattrapage. Inclure le taux formation à l'échelle taux pratique. En concordance avec la convention collective 2022 pour les années subséquentes.

Officiers

Augmentation de 4% et inclure le taux formation à l'échelle taux pratique. En concordance avec la convention collective 2022 pour les années subséquentes.

Pompiers

Augmentation de 4% et inclure le taux formation à l'échelle taux pratique. En concordance avec la convention collective 2022 pour les années subséquentes.

Brigadières

Augmentation de 4% et concordance avec la convention collective 2022 pour les années subséquentes.

Que l'augmentation salariale soit rétroactive au 1^{er} janvier 2022;

Que les augmentations prévues à la convention collective pour les années ultérieures soient aussi appliquées aux employés non syndiqués.

NOMINATION POSTE GÉRANTE D'ARÉNA

22-03-33 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que l'on nomine Mme Brigitte Drouin, au poste de gérante d'aréna, selon les conditions de travail négociées avec le conseil et ce à partir du 27 mars 2022.

ALLOCATION CELLULAIRE

22-03-34 Il est proposé par Mme Annick Lacroix-Maranda, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on donne une allocation cellulaire de 60,00 \$ par mois au chef incendie. L'allocation est rétroactive au 1^{er} janvier 2022.

ENGAGEMENT M. ALEXANDRE LEMAIRE — JOURNALIER ARÉNA / MAINTENANCE ET/OU CHAUFFEUR DE SURFACEUSE

- 22-03-35 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que l'on engage, M. Alexandre Lemaire, à titre de journalier aréna / maintenance et/ou chauffeur de surfaceuse pour le remplacement d'un congé maladie indéterminé et selon les conditions de la convention collective en vigueur.

HEURES D'OUVERTURE BUREAU MUNICIPAL

- 22-03-36 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par Mme Annick Lacroix-Maranda et résolu unanimement que l'on modifie les heures d'ouverture de l'hôtel de ville pour celles mentionnées ici-bas et ce à partir du 1^{er} avril 2022.

Les nouvelles heures d'ouverture sont :

Lundi :	8 h – 16 h 30
Mardi :	8 h – 16 h 30
Mercredi :	8 h – 16 h 30
Jeudi :	8 h – 16 h 30
Vendredi :	8 h – <u>12 h 00</u>

PORTES À LA SALLE PAROISSIALE

- 22-03-37 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Annick Lacroix-Maranda et résolu unanimement d'accepter l'offre de services des Constructions Sylvain Demers Inc., au montant de 885,00 \$ plus taxes, pour installer 2 nouvelles barres paniques et enlever le système de barrure à la salle paroissiale.

PORTES DU GARAGE MUNICIPAL

- 22-03-38 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Annick Lacroix-Maranda et résolu unanimement d'accepter l'offre de services des Constructions Sylvain Demers Inc., au montant de 6 459,00 \$ plus taxes, pour installer 2 nouvelles portes d'acier au garage municipal.

REMPLACEMENT MAIRE MRC

- 22-03-39 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement de nommer M. Alain Dumas comme remplaçant de M. Gabriel Giguère, maire, à la MRC de Beauce-Sartigan.

RAPPORTS DES COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

22-03-40 La période de questions étant terminée, il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Annick Lacroix-Maranda et résolu unanimement de lever l'assemblée à 16 h 00.

RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 MARS 2022

Je, Gabriel Giguère, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

Gabriel Giguère
Maire

Maryane Bélanger
Greffière-trésorière/Directrice générale